

Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le
ID : 074-217402627-20231009-DEL_45_2023-DE

SLO ✓

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Délibération n°45 /2023

OBJET : Tarification - Location salles communales

Nombre de
Conseillers
en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

***l'an deux mil vingt-trois
le : jeudi 14 Septembre 2023
le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 7 Septembre
2023.***

**PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle,
DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND
Nadège**

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : LAMBERT Adrien, FLOQUET Sandra

ABSENTS EXCUSÉS : PIEUCHOT Sophie (procuration à Nadège DESALMAND)

A été nommé secrétaire de séance : DAKIN-GARVAL Sylvain

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les salles et le matériel de la Municipalité peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être loués à des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions, formations et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à disposition à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Madame le Maire propose à l'assemblée la tarification pour la salle des Commissions et la salle des mariages :

- Demi-journée moins de 10 personnes : 100 euros
- Demi-journée plus de 10 personnes : 130 euros
- Journée moins de 10 personnes : 140 euros
- Journée plus de 10 personnes : 180 euros

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, valide la nouvelle tarification pour une application au 29 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

